

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
HAUTE-LOIRE
 Commune de Rosières

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 mars 2024

Délibération n° 6

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents	Votants
19	14	18

Date de la convocation : 08 mars 2024	L'an deux mille vingt quatre, et le quinze mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Fanny SABATIER
-------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Présents : Tous les membres en exercice sauf M. Jean-Bernard CIVET ayant donné procuration à Mme Fanny SABATIER, M. Serge GIDON ayant donné procuration à Mme Catherine GARDES, Mme Valérie MALEYSSON ayant donné procuration à Mme Roselyne BONHOMME, Mme. Ameline PICHON ayant donné procuration à M. Georges BARRIER, M. Denis MARTEL.
 Mme Louissette VALOUR est nommée secrétaire de séance.

Objet de la Délibération : CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE POUR LE RESEAU BIBLIOTHEQUES EMBLAVEZ

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction M57 ;

VU la délibération n°43 du 14 décembre 2024 de la CAPEV portant sur la restitution de la compétence « Coordination des animations entre bibliothèques »

VU la délibération n°2 du 15 mars 2024 du Conseil Municipal de Rosières approuvant la restitution de la compétence Coordination des animations entre bibliothèques de l'Emblavez ;

CONSIDÉRANT la nécessité de transparence des dépenses et recettes au vue de la participation de plusieurs communes à l'équilibre de cette activité.

Madame le Maire expose qu'il serait plus approprié que les opérations de ce service soient retracées dans un budget annexe relevant du plan comptable M57.

Le budget doit équilibrer ses dépenses et recettes.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- Décider la création du budget annexe « SU Emblavez Bibliothèques » en comptabilité M57 à compter de l'exercice budgétaire 2024 ;
- Autoriser Madame le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires auprès des services fiscaux ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** la création du budget annexe « SU Emblavez Bibliothèques » à compter du 1er juillet 2024
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
 après dépôt en Préfecture
 le

 du

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
 Les signatures sont au registre
 Pour copie conforme,

Fanny SABATIER
 Maire


